



## Compte rendu du Conseil Communal du 15 mars 2021

**Affiché le 25 mars 2021**

### **CONSEIL COMMUNAL DE VIRE** **Séance du 15 mars 2021 à 20 heures 30**

Le 08 février 2021, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni salle des mariages, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de M. le Maire, Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 9 mars 2021.

**Liste des élus présents, excusés et absents :**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 22

Quorum (9) : Atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membre absent : 0

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			

RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Soit un nombre de 22 conseillers présents et 1 pouvoir.**

**Un quorum de 9 atteint pour 22 conseillers présents.**

**Décisions du Maire :**

En application des dispositions de l'article L. 21222-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

n° de la décision	date	objet
04	28/01/2021	Convention de mise à disposition du « château du Cotin » rue François Gallet à Vire Normandie au profit des unités de la région de gendarmerie de Normandie
05	28/01/2021	Convention de mise à disposition du « dojo de la MJC » 1 rue des halles à Vire Normandie au profit des unités de la région de gendarmerie de Normandie
<b>FÉVRIER 2021</b>		
06	01/02/2021	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public et fixation de redevance
07	02/02/2021	Renouvellement d'une convention de mise à disposition D'un logement de type F5 14500 VIRE NORMANDIE
08	02/02/2021	Signature d'une convention avec l'INRAP
09	02/02/2021	Signature d'une convention avec l'INRAP
10	08/02/2021	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association AFV
11	08/02/2021	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association Elan Gymnique Virois
12	08/02/2021	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association USMV
13	08/02/2021	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association RCBV
14	09/02/2021	Signature d'une convention avec l'Association « La Loure », représentée par Monsieur Alain ROBERT, son Président, pour la mise à disposition de locaux scolaires de l'Ecole Saint-Exupéry.
15	09/02/2021	Marché n° VN 21009 – Contrat de maintenance logiciel Ciel Compta
16	10/02/2021	Contrat de prêt à usage entre la commune de Vire Normandie et M. Mme Gérard MAYER
17	10/02/2021	Marché n° VN20046 – Acquisition d'une balayeuse 2m3 – Avenant 1
18	10/02/2021	Marché n° VN 21010 – Contrat de maintenance de 90 licences AIRWATCH
19		Suppression de la sous régie du Musée installée à la Médiathèque
20	15/02/2021	Signature d'une convention de dépôt d'œuvres entre la Métropole Rouen Normandie et la commune de Vire Normandie
21	15/02/2021	Marché n° VN 21003 A – Achat de véhicule neuf avec reprise – lot 1 achat d'un véhicule utilitaire neuf avec reprise

22	15/02/2021	Marché n° VN 21003 B – Achat de véhicule neuf avec reprise – lot 2 achat d'un véhicule utilitaire neuf avec reprise
23	15/02/2021	Marché n° VN 21003 C – Achat de véhicule neuf avec reprise – lot 3 achat d'un véhicule benne neuf avec reprise
24	16/02/2021	Marché VN 19063 – Prestation d'entretien des vêtements de travail des agents de Vire Normandie – Avenant n°3.
25	18/02/2021	Marché VN 18004 – Maintenance et entretien des ascenseurs de la Commune de Vire Normandie-Avenant 1
26	18/02/2021	Signature d'un avenant à la convention de dépôt d'œuvre
27	19/02/2021	Décision actant la propriété des biens archéologiques (fouilles de la PIPA)
<b>MARS 2021</b>		
28	04/03/2021	Marché n° VN 21014 – Contrat de prestations de prévention cyber sécurité
29	04/03/2021	VN21006 AUTOPARTAGE – Nettoyage des véhicules

La séance est ouverte à 20h39 par M. le Maire, Marc ANDREU SABATER.

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2021.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS est désignée secrétaire de séance.

#### Discussion début de séance

Denis DATIN : J'y reviendrai au moment de l'étude du budget, mais il me semble que la charte initiale qui a permis la création de la commune nouvelle est source de lourdeurs sur le fonctionnement administratif de la commune ainsi que d'immobilisme. Nous l'avons constaté, elle a parasité la réflexion sur une carte scolaire durable en raison des délégations données aux anciens maires. Peut-être serait-il bon de l'actualiser ou de la réviser afin de faire de Vire Normandie l'unique espace démocratique de référence, conformément à l'égalité de tous les citoyens qui pratiquent ce territoire en commun et qui ont élu des représentants à cet échelon.

Juste un mot sur la vidéo protection qui se met en place à Vire. Nous rappelons que nous ne sommes pas convaincus par un dispositif coûteux en termes d'installation et d'entretien à moyen terme, là où des moyens humains de proximité pourraient être déployés.

Ensuite, le caractère dissuasif n'a jamais été clairement établi par des études sérieuses. Il serait donc bon de ne pas utiliser la novlangue et de bien l'appeler vidéosurveillance. En outre, nous nous interrogeons sur un point : qui aurait précisément la faculté de visionner ces images ?

Marc ANDREU SABATER : Concernant la Charte de la commune nouvelle, vous avez un point de vue négatif en disant que cela paralyse l'action, je vous invite à regarder le bilan des 4 ans de commune nouvelle déjà passés car grâce à cette commune nouvelle on a pu investir et on a pu développer notre territoire. Je vous invite donc à regarder les investissements précédents et force est de constater que sans la commune nouvelle on n'aurait pas pu faire tout ce que l'on a fait jusque-là. Donc je dis merci aux élus qui ont fait le choix de la commune nouvelle.

Dans cette charte, on a dû respecter les communes déléguées et on s'est appuyé sur une certaine autonomie des communes déléguées et cela conditionnait la création de la commune nouvelle. Cette commune nouvelle est très positive pour notre territoire. C'est en accord avec les élus des communes déléguées que cette commune nouvelle a vu le jour et un autre fonctionnement ne serait pas respectueux de l'autonomie des communes déléguées. Donc on respecte les composantes des communes déléguées, on respecte les instances des différentes communes déléguées.

De mon point de vue, je tire un bilan positif de la création de la commune nouvelle qui a permis de développer notre territoire et le reste me paraît secondaire. Je crois encore à la démocratie représentative et les élus ont porté un projet donc on doit respecter cette décision. Donc le but est d'avancer collectivement dans un climat serein, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes nouvelles aujourd'hui.

Concernant la vidéo protection, je comprends votre position de principe qui est presque idéologique, on dépasse largement ces questions de respect des libertés, la dimension de la vidéo protection est importante et quand on est confronté à de l'insécurité, c'est donc normal que la puissance publique puisse contribuer à rassurer les citoyens. Il faut donc respecter nos concitoyens qui sont en faveur de la vidéo protection c'est bien de la vidéo protection et non de la vidéo surveillance. En effet, seules trois personnes de la collectivité peuvent visualiser les images en présence de quelqu'un qui est dépositaire de l'autorité publique.

Moi-même je ne visionne jamais ces images. J'y vais seulement si une plainte a été déposée. Les images sont détruites régulièrement donc les garanties de respect des libertés individuelles sont respectées. Cette vidéo protection est nécessaire pour nos autorités locales. J'ai cette conviction que cet outil est utile pour sécuriser nos concitoyens qui sont inquiets et confrontés à différents problèmes. Cet outil est utile pour travailler avec nos autorités de gendarmerie.

Serge COUASNON : J'ai une question préalable sur l'état spécial de la commune déléguée de Vire et sur le mode de gestion de la collectivité. Les états spéciaux doivent être analysés en commission des finances. Or, on passe rapidement dessus. Cet état spécial pose un problème de fond. On a l'impression d'être dans le système d'avant commune nouvelle et beaucoup de charges sont supportées par la seule commune de Vire comme le centre social qui je pense n'est pas réservé qu'aux Virois. Il en est de même pour les virevoltés tout comme le théâtre du Préau.

Pourquoi la commune de Vire est la seule à supporter la gestion courante du Préau, tout comme le golf ? Il en est de même pour le cinéma, la médiathèque et le conservatoire qui profitent à l'ensemble du territoire et certains pourraient être pris en charge par la communauté de communes. Donc pourquoi ces charges sont-elles supportées par Vire ?

Marc ANDREU SABATER : Je suis étonné de votre opinion qui n'était pas celle-là il me semble pendant votre mandat précédent, je découvre votre point de vue.

Serge COUASNON : Je pensais que les choses allaient évoluer lors de ce mandat.

Marc ANDREU SABATER : Cette façon de s'exprimer n'est pas exacte. Pendant 4 ans, je n'ai pas entendu de telles remarques sur le fonctionnement extérieur. Les charges de centralité sont supportées par Vire Normandie, le budget de Vire Normandie supporte tous les équipements, on a un seul budget et après on a des affectations. On votera bien pour le budget de Vire Normandie quand cela sera mis au vote. Les états spéciaux, ce sont juste des affectations. Les habitants de Vire Normandie payent des impôts pour financer toutes ces structures et tout cela n'a aucun impact sur les finances générales de la collectivité.

Serge COUASNON : Alors, pourquoi passe-t-on une soirée sur l'état spécial de la commune déléguée de Vire si on parle du budget de Vire Normandie ? On pourrait donc gagner du temps et éviter que tout cela passe en commission.

Marc ANDREU SABATER : Les élus de la majorité ont je pense plus de travail que les élus de l'opposition et donc c'est un travail collectif et on travaille tous ensemble. La commune déléguée de Vire ne supporte plus par exemple le coût du déploiement de la vidéo protection qui est supporté par le budget de Vire Normandie et non plus par Vire.

Serge COUASNON : Pour la vidéo protection, il semble normal que cela soit supporté par Vire Normandie. Mais pourquoi n'applique-t-on pas cela pour tout le reste ?

Marc ANDREU SABATER : Pour les virois, est-ce que cela change quelque chose ? Les électeurs ont fait un choix ils n'ont pas choisi votre camp. Peut-on passer à l'ODJ ?

Serge COUASNON : De plus, je tenais à préciser que Mme Rossi devait me faire une réponse à l'issue du précédent Conseil Municipal suite à plusieurs de mes questions. Je n'ai eu à ce jour qu'une seule réponse à toutes mes questions.

Annie ROSSI : Je m'en excuse j'ai eu des problèmes d'ordre personnel qui m'ont fait perdre 5 semaines, je vous répondrai au plus vite.

<b>I. FINANCES</b>	<b>RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE</b>
1. BP 2021 - ETAT SPECIAL DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VIRE	
<b>II. SPORT, VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>RAPPORTEURS : PHILIPPE MALLÉON MARIE-NOELLE BALLÉ</b>
2a. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2b. CONVENTION AVEC L'USMV 2c. CONVENTION AVEC L'AFV 2d. CONVENTION AVEC LES BÉLOUGAS CLUB SUBAQUATIQUE 2e. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CATHOLIQUE VIROISE 2f. CONVENTION AVEC VIRE AVENIR 2g. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES COURSES	

III. TRAVAUX	RAPPORTEUR : ERIC DUMONT
3. ADOPTION DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE VIRE NORMANDIE ET LES PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE AI37	

L'ordre du jour du Conseil Communal est ensuite abordé.

### OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
1	BP 2021 - Etat spécial de la commune déléguée de Vire	Votants	23	1
		Vote Pour	15	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	8	0

**Annie ROSSI** : Lecture de la délibération

Jane PIGAULT : page 2, on a la subvention d'équilibre du cinéma de 150 000€ alors que dans le cinéma on a 200 000€, pouvez-vous m'expliquer ?

Annie ROSSI : Les 150 000€, c'est pour le bâtiment lié au théâtre.

Jane PIGAULT : Concernant le parc automobile, le tracteur et le chariot élévateur, une étude a-t-elle été faite pour comparer l'achat et la location ? Car parfois, la location vaut plus le coup et le matériel reste à neuf et n'a pas à être remplacé.

Annie ROSSI : Par rapport à ces équipements précis on n'a pas fait d'étude. On l'a fait sur d'autres équipements mais on a un garage et c'est plus avantageux de les acheter.

Pour les matériaux techniques, aujourd'hui on est plus sûr de l'acquisition du fait de notre garage et aussi du fait de notre retour sur investissement. La location paraît donc moins intéressante et cela reste de l'investissement et par conséquent, on récupère de la TVA.

Jane PIGAULT : Je me questionne aussi concernant les budgets annexes.

Annie ROSSI : Les budgets annexes ne sont pas définitifs. En effet, ils sont supervisés par le trésorier. On a une nouvelle façon de présenter le budget annexe qui nécessite un travail supplémentaire.

Denis DATIN : Concernant la dotation d'animation locale qui concerne la Halle, même en retirant les 20 000€ on constate que l'on double par rapport au BP 2020. De plus, concernant les animations locales, pourquoi une telle augmentation ?

Annie ROSSI : Pour les animations locales, au BP 2020 on avait légèrement diminué à cause du Covid et certaines ont déjà été annulées. Pour 2021, on repart sur la base de 2019 en considérant que ce que l'on a l'habitude de faire, on va pouvoir le faire comme par exemple les fêtes de Noël et Festi'Vire.

Pour la Halle, il y a 20 000 euros de plus car la programmation va être différente et on a là aussi pris en compte les dépenses de 2019 car 2020 était exceptionnel. Et en 2020 on a voté le budget en juillet donc si on avait voté cela en début d'année, alors les montants auraient probablement été supérieurs.

Denis DATIN : Pour la dotation d'investissement, il est difficile de s'y retrouver entre le budget communal et le budget de Vire Normandie. En effet, concernant les écoles, par exemple, des travaux de réhabilitation sont prévus dans les 2,3 M €, inscrits dans le ROB pour 2022.

Ici, on fait quoi avec les 50 000 euros mentionnés ?

Annie ROSSI : L'esprit des états spéciaux, c'est vraiment la maintenance et le petit entretien, mais par rapport à ce qui a été écrit dans le ROB, on parlait de la rénovation thermique qui est un investissement Vire Normandie. On n'est pas dans de la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau mais sur du long terme. Ce sera plus clair quand vous aurez le budget. Les investissements de Vire Normandie vont être structurants. Là, on est dans le petit entretien. On a une petite somme pour intervenir de manière rapide.

Denis DATIN : De même, pour la voirie, est prévue une somme de 2M € à l'échelle de la commune nouvelle, mais il n'y a aucune précision sur les rues concernées ni la nature. Que fait-on avec 120 000€ pour la rue Girard ? Y-a-t-il un projet ?

En bref, cela manque clairement de lisibilité et cela questionne à nouveau sur la pertinence de maintenir des budgets distincts communes déléguées – commune nouvelle. Cela complexifie la lecture du budget et ce n'est pas un gage de transparence.

Annie ROSSI : On a inscrit 2M€ en 2021, c'est un chiffre qui a été discuté et après on a une répartition par commune déléguée donc cela apparaît dans les états spéciaux. La voirie apparaît donc vraiment dans les états spéciaux de chaque commune déléguée.

Pour 2021, on est sur 1M€ de crédits de paiement et un autre million inscrit au ROB mais avec ces orientations budgétaires il peut y avoir des écarts entre les orientations et la réalité des votes du budget.

Donc 1M€ de petits paiements voirie, 400 000€ pour Vire.

Puis après, on a chaque commune qui gère sa voirie. Et les 2M€, cela va permettre de monter des marchés et cela prend du temps, notamment si on veut intégrer des données telles que l'environnement. Donc la mise en œuvre, cela sera plutôt en 2022.

Marc ANDREU SABATER : Pour revenir sur la commune nouvelle et les communes déléguées, la voirie et la rénovation thermique des bâtiments, c'est bien Vire Normandie qui va déposer un dossier pour obtenir des subventions sur la voirie. C'est pareil, on va lancer un marché Vire Normandie. On va avoir des prix plus intéressants que si chaque commune montait son dossier. On va bénéficier de l'avantage d'être tous ensemble mais on va laisser ce travail de suivi aux communes déléguées. Notre montage est très efficace car on va être tous ensemble pour obtenir des prix et des subventions et on va avoir un suivi sur le terrain qui va être extrêmement proche. Ces 2 exemples démontrent bien que notre organisation, certes lourde administrativement, est très efficace et opérationnelle.

Par exemple, une commune comme Truttemer le Grand ne pourrait pas monter un dossier DETR/DSIL.

Denis DATIN : De même, pour le parc automobile (302 000€), quels sont les besoins à l'échelle de la commune nouvelle ? Il serait peut-être souhaitable que ce genre d'investissements soit inscrit au budget de la commune nouvelle dans une optique de mutualisation ?

Annie ROSSI : Les matériaux techniques sont dédiés par commune, donc dans chaque commune on a des personnels techniques affectés aux communes déléguées mais on a du matériel au niveau de Vire Normandie, comme par exemple les désherbeuses.

La logique de tout cela, c'est la proximité. Ce qui peut être suivi par les communes déléguées, on le met dans les états spéciaux mais quand on va vous soumettre le budget, il y aura des sommes allouées. Donc la précision de ce soir, vous ne l'aurez pas dans le budget. L'intérêt de tout cela, c'est que même si ce sont des petites sommes, derrière, il y a des programmes techniques des emplois du temps qui permettent de travailler au quotidien. C'est une volonté politique, on n'est pas la seule commune nouvelle à faire cela mais cela permet avant tout un dialogue.

Denis DATIN : Les 20 000 € prévus pour la mise en accessibilité de la voirie semblent bien faibles ?

Annie ROSSI : 20 000€ par an, cela fait 120 000€ sur le mandat, c'est déjà pas mal et on parle bien de la voirie et non des bâtiments. Et sachez qu'on pourra toujours prendre des décisions modificatives.

Marc ANDREU SABATER : Sachez que cela ne concerne pas tout, car par exemple, quand on aménage les cœurs de bourg et que l'on fait de l'accessibilité c'est un autre budget. Là, ce sont des travaux spécifiques et on aura d'autres investissements plus structurés.

Annie ROSSI : Sachez que ce sont des sommes très précises que l'on n'aura pas avec le budget.

Denis DATIN : Qu'entendez-vous par Etudes pour l'Hôtel de Ville, le gros entretien des bâtiments communaux et des structures sportives ? Le Foncier de Martilly ?

Annie ROSSI : Les études pour l'Hôtel de Ville, cela concerne l'ascenseur qui n'est plus aux normes et on va regarder ce que l'on peut faire car c'est un bâtiment classé donc ce n'est pas simple. Cela veut dire étude et discussions avec les ABF.

Le gros entretien des bâtiments communaux, c'est l'entretien courant des bâtiments. En effet, on a 220 bâtiments pour Vire Normandie dont presque 150 pour Vire. Le service bâtiments, qui a une grosse régie, sait qu'elle a des crédits de paiement à hauteur de 100 000€ pour faire des travaux. Par exemple la toiture mais pas toute la toiture, c'est du premier niveau c'est-à-dire que l'on entretient notre patrimoine. Pour les acquisitions foncières, pour faire de la voirie on doit faire des achats et pour le foncier de Martilly, l'EPFN a acquis 1 ha en face de l'hippodrome et donc on a cette somme au cas où. Il y a des fois des lignes qui ne vont pas se réaliser mais on va essayer de faire 90%.

Denis Datin : Les 150 000 € pour la rénovation du musée, c'est une somme supplémentaire ? Quel est le coût global ? La couverture des 2 clochers du musée concerne-t-elle des travaux supplémentaires sur le budget « musée » ?

Annie ROSSI : C'est la fin concernant le musée, c'est surtout des dépenses concernant l'électricité et la fin des travaux.

DD : Concernant le budget annexe du golf, qu'est-ce qui justifie une telle augmentation des dépenses de fonctionnement en 2021 ? Si on a un "excédent de fonctionnement", pourquoi verser une telle subvention d'équilibre de 219 000 €, qui est une subvention de fonctionnement ?

Annie ROSSI : On équilibre le budget du golf car on a des dépenses qui sont à hauteur de 356 000€. Donc les charges à caractère général ont augmenté, on est dans une prise en charge directe de l'entretien du golf qui nous reverse en fonction de son propre résultat. Mais cette association a quelques difficultés à équilibrer son budget, donc du coup c'est un budget annexe que l'on équilibre via le budget principal.

Marc ANDREU SABATER : Je voulais remercier Annie, qui a vécu une période difficile ces derniers temps, et le service financier pour leur travail. Sachez que dans le même temps, on travaille aussi sur le PPI et on vous le présentera dès qu'il sera finalisé. C'est une grosse sollicitation des élus et des services, je veux donc tous vous remercier de cet engagement fort qui nous permet de mener à bien nos projets dans un cadre financier maîtrisé.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
		Votants		
2a	Subventions aux associations	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

**Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON** : Lecture de la délibération.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
		Votants		
2b	Convention avec l'USMV	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

**Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON** : Lecture de la délibération.

Roselyne DUBOURGUAIS : Je pense qu'il y a une erreur sur l'association USMV.

Philippe MALLÉON : Effectivement, une coquille s'est glissée mais cela a été corrigé.

Denis DATIN : Concernant les subventions aux associations, il serait pertinent de préciser, a minima, les montants de l'année précédente.

D'autre part, toutes les associations locales qui formulent habituellement des demandes de subventions sont-elles représentées ? Par exemple, l'AVAR, le Secours Populaire, etc, n'ont-elles pas formulé de demande ? C'est étonnant, vu le contexte actuel !

Marie-Noëlle BALLE : Elles ont fait des demandes effectivement mais cela sera vu lors du Conseil Municipal de Vire Normandie qui aura lieu le 29 mars.

Marc ANDREU SABATER : On a voulu maintenir nos aides pour les associations et on s'attend à voir dans beaucoup d'associations une baisse des adhérents, donc une baisse de recette pour les associations. On espère que cela va revenir à la normale mais cela va prendre du temps.

Roselyne DUBOURGUAIS : La foire à l'andouille, ça avait été voté auparavant et ils ne l'ont pas reçu vu que l'évènement n'a pas eu lieu ?

Marie-Noëlle BALLE : La foire à l'andouille, ils ont passé la subvention de l'année passée et la manifestation n'a pas eu lieu donc effectivement ils n'ont de ce fait pas reçu la subvention, mais c'est un cas spécial.

Marc ANDREU SABATER : Ce n'est pas une subvention de fonctionnement mais une subvention liée à l'organisation d'une manifestation.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
2c	Convention avec L'AFV	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

*Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.*

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
2d	Convention avec les bélougas club subaquatique	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

*Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.*

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
2e	Convention avec l'ensemble scolaire catholique de Vire Normandie	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

*Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.*

Serge COUASNON : Donc il a y a une convention pour seulement quelques élèves concernés ?

Marc ANDREU SABATER : Je ne crois pas.

Serge COUASNON : Cela souligne bien ce que j'ai déjà dit auparavant.

Marc ANDREU SABATER : La vie associative, cela reste de la compétence de la commune de Vire. C'est dommage que tu ne sois plus à nos côtés tu aurais beaucoup de choses à nous apprendre.

Marie-Noëlle BALLE: De plus, l'ensemble scolaire catholique de Vire Normandie, c'est bien une association.

Serge COUASNON : Pourquoi garde-t-on cela à Vire ? Mme Rossi l'a dit par exemple pour le numérique, on a transféré cela à Vire Normandie.

Marc ANDREU SABATER : C'est dommage que l'on soit en boucle et que je découvre cela après 4 ans.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
2f	Convention avec VIRE AVENIR	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

*Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.*

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
2g	Convention avec la Société des Courses	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

*Marie-Noëlle BALLE / Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.*

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
3	Adoption du protocole d'accord transactionnel entre la commune de Vire Normandie et les propriétaires de la parcelle ai37	Votants	23	1
		Vote Pour	23	1
		Vote Contre	0	0
		Abstentions	0	0

*Eric DUMONT : Lecture de la délibération*

Denis DATIN : La délibération est très détaillée, mais de manière plus globale, qu'est-il prévu pour l'entretien de tous les murs susceptibles de s'écrouler sur Vire ?

Eric DUMONT : Ce n'est pas un mur, c'est un talus.

Marc ANDREU SABATER : De manière globale on est vigilant avec nos murs et ce sont des dossiers complexes car quand un mur s'effondre, la question est de savoir qui est propriétaire, les particuliers ou la commune. On a donc inscrit 50 000€ par an et on a un contentieux actuellement concernant un mur. On attend la réponse du juge administratif et si on est propriétaire, alors la facture peut être salée. C'est pour cela que l'on met des sous de côté pour pouvoir faire face à des contentieux potentiels, en espérant que cette somme soit suffisante.

Serge COUASNON : Ce n'est pas une route départementale ?

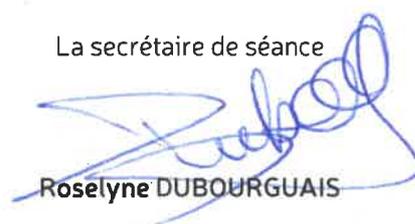
Eric DUMONT : Alors oui Serge tu as raison, c'est une route départementale mais le talus nous appartient.

Serge COUASNON : Les travaux aurait dû être faits par le département et c'est le trafic poids lourd qui a affecté la voirie Rue Jean le Houx.

Eric DUMONT : Je ne vais pas te contredire mais le lieu du sinistre c'est sur la partie accotement et cela nous appartient.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59**

La secrétaire de séance



Roselyne DUBOURGUAIS

